

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
La Rochefort
CANTON
Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 Juillet 1951** 194

OBJET :
Achievement de
l'Ecole "la Clairière"

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

51061

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent **51**, le **31** du mois
de **Juillet**, le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. **Regazoni, Maire**, en session **{ ordinaire**
d'après convocations faites le **24 Juillet 194**. **extraordinaire**

Etaient présents : MM. **Regazoni, échoppeur, Chamboulan**
Frugault, Bousquet, Bajard, Dufour, Guillard, Jaccard
Seugnet, Cunil, Main, Jacquot, Mlle Klosky.

Représentés : M. Thirion par M. Guillouard
M. Péturineau par M. Chamboulan.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. **Bajard**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. le Maire est autorisé à passer les marchés ci-après :

- marché limité à 150.000 francs avec M. Brizard, serrurier à Saujon qui fournira et posera les clôtures intérieures des cours.

- marché limité à 360.000 francs avec M. Pintureau, menuisier à Royan qui fournira des armoires-masées au prix unitaire de 15.400 francs et exécutera divers aménagements intérieurs tels que pose de tableaux noirs, de panneaux d'exposition, porte-cartes, etc...

- marché limité à 200.000 francs avec M. Barraud, fabriquant de meubles qui fournira les bureaux des maîtres et des chaises Bessan - Prix d'un bureau : 16.000 francs.

Ces marchés sont financés par les fonds provenant des ordonnances dommages de guerre et les dépenses seront mandatées ch. XXIV, art. 1 et 2.

APPROUVE

La Rochelle, le 21 Aout 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Illisible.

Fait et délibéré à

les jour, mois et an susdits Royan

Ont signé au registre : MM.

les membres présents.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qu'ils ont empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 22 Aout 1951

Le Maire,



H. Haury

Pour extrait conforme :

Le Maire,



H. Haury

GROUPE SCOLAIRE "LA CLAIRIERE"

Reconstitution du Mobilier

M A R C H É de G R E à G R E

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre 1914-1918
autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 30 Juillet 1951,

ET : Monsieur PINTUREAU F., menuisier, Boulevard Clemenceau
ROYAN.

IL A ÊTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er - M. PINTUREAU F. s'engage à fournir au Groupe
Scolaire " LA CLAIRIERE " des armoires -musees au prix de
(quinze mille quatre cents francs) 15.400 francs l'une et à exécuter les travaux d'aménagements
intérieurs divers : pose de tableaux, de porte-cartes, de
panneaux d'affichage, etc... au Groupe scolaire " La Clairière "

J.P.

ARTICLE 2 - Le présent marché est limité à la somme de trois
cent soixante mille francs (360.000 francs).

ARTICLE 3 - Le présent marché financé par les crédits dommages
de guerre mobilier des écoles publiques sera exempt des
droits d'enregistrement en application de l'art. 69 de la Loi
du 26 Octobre 1946, sur les dommages de guerre .

APPROUVE

La Rochelle, le 21 Aout 1951

A ROYAN, le 30 Juillet 1951

Le Préfet

Un Chef de Division Délégué

Signé : Illisible.

Le Fournisseur,

Pintureau

Le Maire,



Hippaut

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 22 Aout 1951

Le Maire,



Hippaut

GROUPE SCOLAIRE LA CLAIRIERE

M A R C H É de GRÈ à GRÈ

Reconstitution du Mobilier

ENTRE : Monsieur Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre 1914-1918
Autorisé par délibération en date du 30 Juillet 1951

ET : Monsieur BARREAUD, marchand de meubles , Cité commerciale ,rue des Gardes ROYAN

IL A été CONVENU ce qui suit :

ARTICLE 1er : M. BARREAUD s'engage à fournir au Groupe scolaire "LA CLAIRIERE", les bureaux de maîtres avec les chaises "DAUMANN" (identiques à ceux qu'il a déjà fournis à l'Ecole Jules Ferry, en exécution du marché du 15 mars 1951) au prix unitaire de seize mille francs (seize mille francs), le bureau seulement .

ARTICLE 2 - Le présent marché est limité à la somme de deux cent mille francs (200.000 frs).

ARTICLE 3 - Le présent marché financé par les crédits de guerre mobilier des écoles publiques, sera exempt de droits d'enregistrement en application de l'art. 69 de la Loi du 28 Octobre 1946 sur les dommages de guerre .

APPROUVE

LA ROCHELLE, le 21 Aout 1951
Pour le Préfet
Le Chef de Division Délégué
Signé : Illisible.

A ROYAN, le 30 Juillet 1951

Le Fournisseur,

le Maire,



TOUR COPIE CONFORME
Royan, le 22 Aout 1951
Le Maire,

H. Barraud

Reconstruction du Groupe
scolaire " La Clairière "

M A R C H É de G R E à G R E

Séparation des cours

ENTRE : M. Charles REGASCONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 30 Juillet 1951 :

ET : Monsieur BRIZARD, R. Serrurier à SAUJON

IL A ÊTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. - M. BRIZARD s'engage à exécuter les travaux de
séparation des cours du Groupe scolaire " LA CLAIRIERE "

ARTICLE 2. - Le présent marché est limité à la somme de cent
cinquante mille francs (150,000 frs)

ARTICLE 3. - Le présent marché financé par les crédits dommages
de guerre affectés à la construction de l'école " LA CLAIRIERE "
sera exempt des droits d'enregistrement d'application de l'article
69 de la Loi du 29 Octobre 1946 sur les dommages de guerre .

APPROUVE

La Rochelle, le 21 Aout 1951

Pr le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé : Illisible.

A ROYAN, le 30 Juillet 1951

L'Entrepreneur,

J. Brizard

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 22 Aout 1951
Le Maire,

Le Maire,



Brizard



H. Mauve